

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 80 (1971)
Heft: 5

Rubrik: La 86e assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse hôte de la ville de Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La 86^e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse hôte de la ville de Lausanne

Particulièrement réussie, la dernière Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse, qui s'est déroulée à Lausanne les 5 et 6 juin 1971 sous les auspices de la section locale, a été marquée par une participation record. L'on y a en effet enregistré la présence de quelque 300 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des commissions, représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, des organisations Croix-Rouge internationales et d'organisations amies, d'une Société de Croix-Rouge limitrophe également, représentée par la princesse Gina de Liechtenstein, de très nombreux amis de notre institution enfin.

Cette participation record était-elle due à l'endroit où se déroulait la manifestation ou à l'intérêt suscité par la «*Table ronde sur les problèmes actuels des professions paramédicales*» figurant au programme de la première journée et dont nous parlons plus en détail aux pages suivantes? Le fait est que les bancs de l'aula de l'École polytechnique fédérale étaient tous occupés à 15 h 30, lorsque débuta la séance qu'ouvrit en ces termes le Président de la Croix-Rouge suisse, *Prof. Hans Haug*, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance et rendu hommage à la mémoire de trois membres d'honneur de la Croix-Rouge suisse, décédés depuis l'Assemblée des délégués de juin 1970: le *Dr Hugo Remund*, décédé le 15 juillet 1970, *M. Ernst Hunn*, mort le 13 mai 1971 et le *Colonel-brigadier Hans Meuli*, qui s'est éteint le 23 avril dernier. «*Depuis l'Assemblée extraordinaire des délégués de 1968, nous travaillons tous ensemble à la réorganisation de la CRS, dans le but d'augmenter l'efficacité de notre institution et de développer ses activités dans le pays et à l'étranger.*

Une première étape importante a été franchie: la révision générale de nos statuts, acceptés à l'unanimité par

l'Assemblée ordinaire des délégués de l'année dernière et entrés en vigueur le 14 décembre 1970, date de leur approbation par le Conseil fédéral. Ils ne font plus la distinction traditionnelle entre les «*tâches en temps de paix*» et «*les tâches en temps de service actif de l'Armée*» et stipulent que la Croix-Rouge suisse doit accomplir toutes ses tâches humanitaires en tout temps et en toutes circonstances. De nouvelles tâches peuvent être prises en charge pour autant qu'elles soient compatibles avec la pensée de la Croix-Rouge et que leur accomplissement réponde à un besoin reconnu. En outre, les nouveaux statuts renforcent le caractère démocratique de la CRS, principalement en conférant plus largement aux sections le droit de consultation et de participation aux décisions.

Des progrès ont été réalisés dans la réorganisation de l'organisation centrale et des sections.

Les structures du Laboratoire central du Service de transfusion de sang ont été modifiées; un règlement et un organigramme correspondants ont été approuvés par le Comité central. D'autre part, le Comité central a donné un nouveau statut à l'École supérieure d'enseignement infirmier dont la position et l'autonomie seront renforcées. La réorganisation du Secrétariat central bat son plein; elle sera probablement terminée en grande partie à la fin de l'année. La nouvelle réglementation des salaires pour l'organisation centrale est déjà entrée en vigueur, au début de 1971. La réorganisation des sections et son but, soit l'élargissement des activités de la Croix-Rouge dans le pays, demanderont plusieurs années de travail. Une première mesure importante a été la mise en vigueur d'un règlement octroyant des contributions annuelles aux sections sur la base de leurs activités et de leurs institutions spéciales. Comme deuxième mesure, on peut relever les efforts entrepris pour favoriser la collaboration entre sections à l'éche-

lon cantonal et régional en vue d'un meilleur accomplissement de certaines tâches (notamment Service de transfusion de sang, collaboration avec la Protection civile, Croix-Rouge de la Jeunesse). Cette collaboration ne pourra véritablement commencer et avoir des effets que lorsque les tâches auront été concrètement définies et que la nécessité d'une collaboration pour leur accomplissement sera reconnue comme une évidence. Etant donné que les organes centraux, conformément aux nouveaux statuts, ont le devoir de soutenir les sections dans l'accomplissement de leurs tâches et de favoriser une collaboration entre elles, de même que la création de secrétariats permanents, le Comité central a mis sur pied deux délégations composées de membres des organes centraux et de collaborateurs du Secrétariat central, qui, d'une part, doivent stimuler les efforts déployés dans ce sens et, d'autre part, être à la disposition des sections pour les aider si elles en expriment le désir.»

Le président fit ensuite le tour des objectifs à atteindre et des projets à réaliser, revêtant une importance particulière, notamment:

- L'introduction de la nouvelle structuration de l'organisation régionale du Service de transfusion de sang, par la création de 12 zones de transfusion avec 15 centres de transfusion principaux qui seront chargés de coordonner les prélèvements de sang, de conseiller les hôpitaux et les centres de transfusion plus petits et de s'occuper de la formation du personnel et de la recherche dans le domaine de la transfusion de sang.
- La conclusion d'un accord devant fixer les modalités de la collaboration entre la Protection civile et la CRS à l'échelon fédéral, cantonal et communal, question qui, on l'espère, pourra être réglée encore dans le courant de cette année.
- L'intensification des efforts en

vue du développement de la formation du personnel dans les professions soignantes et dans certaines professions paramédicales, compte tenu du fait que la formation du personnel soignant et son utilisation dans les services de soins aux malades sont deux choses étroitement liées et que la CRS devra prêter une attention encore plus grande à ce rapport. D'autre part, une question se posera sans doute dans un proche avenir, en relation avec les propositions concernant l'inclusion dans la Constitution fédérale d'un nouvel article relatif à l'instruction publique et à la formation professionnelle: à savoir la base légale de notre travail dans le domaine de la formation professionnelle du personnel soignant.

- La nécessité de renforcer notre degré de préparation et notre capacité d'apporter une aide rapide et conforme aux besoins, dans de graves situations d'urgence, dans le pays et à l'étranger.

Les débats à la «Table ronde» sur lesquels prit fin la première partie de l'Assemblée des délégués, furent en quelque sorte introduits par le conseiller d'Etat Pierre Schumacher, chef du Département de la Santé publique du Canton de Vaud qui, parlant au nom de l'autorité cantonale et de la Municipalité de Lausanne, releva en particulier l'importance que revêtent, dans le domaine paramédical, les diverses études et enquêtes menées actuellement en Suisse dans le but de parer à la grave pénurie de personnel et aux besoins hospitaliers.

Le dimanche matin, les participants furent appelés à examiner les points statutaires de l'ordre du jour. Le rapport annuel d'activité et les comptes de l'exercice 1970 — commentés en détail par le trésorier général H. B. Gamper — furent adoptés à l'unanimité. Les participants furent ensuite appelés à procéder à l'élection d'un membre du Conseil de direction, en la personne du

Pasteur Walter Sigrist, nouveau président de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, qui représentera désormais cette dernière en remplacement du Pasteur A. Lavanchy, de Lausanne, ancien président de la Fédération, qui quitte notre Conseil de direction dont il faisait partie depuis 1962.

La section de Zoug, membre de la Commission de contrôle de gestion, étant arrivée au terme de son mandat statutaire de trois ans, l'assemblée a désigné pour lui succéder la section de Berne-Emmental qui fonctionnera pour les exercices 1971/72/73. Rappelons ici que 5 sections sont toujours et à tour de rôle représentées à la Commission de contrôle de gestion dont le rapport fut communiqué aux délégués.

Suivit l'audition des allocutions des porte-parole du Conseil fédéral et du Comité international de la Croix-Rouge: l'Ambassadeur René Keller pour le premier et le Président Marcel A. Naville pour le second; tous deux se plurent à relever les rapports de travail étroits et fructueux que la Croix-Rouge suisse entretient et avec la Confédération et avec le Comité international. Cette collaboration fut particulièrement intense au cours de l'année écoulée, année marquée par de nombreuses et importantes opérations de secours internationales.

Déclarant close la 86e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse, le Président Hans Haug remercie encore non seulement la section de Lausanne du soin particulier qu'elle avait voué à l'organisation de ces journées mais aussi et en particulier son président d'honneur, M. Marc Maison, ancien vice-président et membre d'honneur de la CRS, qui s'est personnellement dévoué et dépensé sans compter pour assurer la pleine réussite de l'Assemblée des délégués 1971.

Au titre des manifestations sociales, relevons pour terminer la promenade sur le lac à bord du bateau Henry-Dunant du samedi soir, la visite

du Château de Chillon et la «verrée» offerte par la Municipalité de Veytaux qui, malgré une ondée non prévue au programme, ravirent chacun.

La 87e Assemblée des délégués aura lieu en 1972, à Soleure, la Ville des Ambassadeurs, sous les auspices de la section locale de la Croix-Rouge suisse.